

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,89 \$	87,78 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	2,19 \$	2,19 \$
Vacances (13 %)	5,99 \$	11,70 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	54,94 \$	104,54 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4)	0,96 \$	1,88 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	3,41 \$	6,58 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,36 \$	0,70 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	2,34 \$	4,45 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,66 \$	3,15 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	4,50 \$	4,50 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,39 \$	0,76 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	15,07 \$	23,47 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	70,01 \$	128,01 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,17 \$	4,17 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	21,30 \$	21,30 \$
Total des autres coûts	40,66 \$	40,66 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	110,68 \$	168,67 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	12,30 \$	18,74 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	122,97 \$	187,41 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à taux double.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	21,95 \$	43,90 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	2,85 \$	5,71 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	27,67 \$	52,47 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,46 \$	0,92 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	1,66 \$	3,25 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,17 \$	0,34 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,18 \$	2,24 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2,99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802,84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	0,85 \$	1,59 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,19 \$	0,37 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	9,66 \$	13,86 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	37,33 \$	66,34 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,09 \$	2,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	13,13 \$	13,13 \$
Total des autres coûts	30,41 \$	30,41 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	67,74 \$	96,74 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	7,53 \$	10,75 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	75,27 \$	107,49 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	26,33 \$	52,66 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	3,42 \$	6,85 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	32,62 \$	62,37 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4)	0,55 \$	1,10 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	1,98 \$	3,88 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,39 \$	2,66 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,00 \$	1,88 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,22 \$	0,45 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,50 \$	15,54 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	43,12 \$	77,91 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,50 \$	2,50 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	14,58 \$	14,58 \$
Total des autres coûts	32,27 \$	32,27 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	75,39 \$	110,18 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	8,38 \$	12,24 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	83,77 \$	122,43 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,72 \$	61,44 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	-	-
Vacances (13 %)	3,99 \$	7,99 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	37,58 \$	72,29 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,64 \$	1,28 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,30 \$	4,52 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,60 \$	3,08 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,14 \$	2,18 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,34 \$	17,22 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	48,92 \$	89,52 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,92 \$	2,92 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	16,03 \$	16,03 \$
Total des autres coûts	34,14 \$	34,14 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	83,06 \$	123,65 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	9,23 \$	13,74 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	92,29 \$	137,39 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	37,31 \$	74,62 \$
Prime environnementale halocarbure (5 %) - (Note 1)	- \$	- \$
Vacances (13 %)	4,85 \$	9,70 \$
Avantages imposables (non payables)	2,867 \$	2,867 \$
Salaire brut	45,03 \$	87,19 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4)	0,78 \$	1,56 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %)	2,77 \$	5,47 \$
Régime québécois d'assurance parentale (salaire brut - avantage imposable x 0,692 %)	0,29 \$	0,58 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4,26 %) (Note 2)	1,92 \$	3,71 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,37 \$	2,63 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,867) \$	(2,867) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	3,178 \$	3,178 \$
Taxe sur assurances	0,29 \$	0,29 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0,75 %)	0,32 \$	0,63 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,60 \$	19,74 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	57,63 \$	106,93 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,54 \$	3,54 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	18,21 \$	18,21 \$
Total des autres coûts	36,94 \$	36,94 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	94,57 \$	143,87 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 3)	10,51 \$	15,99 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	105,08 \$	159,86 \$

Note 1 : Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale.

Note 2 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 3 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	43,89 \$	87,78 \$
Vacances (13 %)	5,71 \$	11,41 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	52,29 \$	101,89 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,92 \$	1,83 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	3,24 \$	6,41 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,34 \$	0,69 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	2,23 \$	4,34 \$
Santé et sécurité au travail (CNESTT) (<i>2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,58 \$	3,07 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	4,50 \$	4,50 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,37 \$	0,74 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	14,53 \$	22,93 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	66,82 \$	124,81 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	4,17 \$	4,17 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	20,50 \$	20,50 \$
Total des autres coûts	39,86 \$	39,86 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	106,68 \$	164,68 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	11,85 \$	18,30 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	118,53 \$	182,97 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	26,33 \$	52,66 \$
Vacances (13 %)	3,42 \$	6,85 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	32,45 \$	62,20 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,55 \$	1,10 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	1,97 \$	3,87 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,21 \$	0,41 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,38 \$	2,65 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	0,99 \$	1,88 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,22 \$	0,45 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	10,37 \$	15,41 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	42,82 \$	77,62 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,50 \$	2,50 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	14,50 \$	14,50 \$
Total des autres coûts	32,19 \$	32,19 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	75,02 \$	109,81 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	8,34 \$	12,20 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	83,35 \$	122,01 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	30,72 \$	61,44 \$
Vacances (13 %)	3,99 \$	7,99 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	37,41 \$	72,12 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,64 \$	1,28 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,29 \$	4,51 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,24 \$	0,48 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,59 \$	3,07 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (<i>2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,14 \$	2,18 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,26 \$	0,52 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	11,21 \$	17,09 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	48,62 \$	89,22 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	2,92 \$	2,92 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	15,95 \$	15,95 \$
Total des autres coûts	34,06 \$	34,06 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	82,69 \$	123,28 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	9,19 \$	13,70 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	91,87 \$	136,98 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.

	TAUX SIMPLE	TAUX DOUBLE
CALCUL DU SALAIRE BRUT		
Taux horaire	37,31 \$	74,62 \$
Vacances (13 %)	4,85 \$	9,70 \$
Avantages imposables (non payables)	2,696 \$	2,696 \$
Salaire brut	44,86 \$	87,02 \$
CALCUL DES AVANTAGES SOCIAUX		
Gouvernementaux		
Assurance-emploi (<i>salaire brut - avantage imposable x 1,32 % x 1,4</i>)	0,78 \$	1,56 \$
Régie des rentes du Québec (<i>salaire brut - 1,68 \$ (ex. de base) x 6,40 %</i>)	2,76 \$	5,46 \$
Régime québécois d'assurance parentale (<i>salaire brut - avantage imposable x 0,692 %</i>)	0,29 \$	0,58 \$
Fonds de service de santé (FSS) (<i>salaire brut x 4,26 %</i>) (Note 2)	1,91 \$	3,71 \$
Santé et sécurité au travail (CNESTT) (<i>2.99 \$ / 100 \$ de salaire, max. hebdo 1 802.84 \$</i>) (basé sur l'unité de classification 80200) en plus des frais de l'ASP construction	1,36 \$	2,62 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,696) \$	(2,696) \$
Avantages sociaux - retraite	3,71 \$	3,71 \$
Avantages sociaux - assurances	2,88 \$	2,88 \$
Taxe sur assurances	0,26 \$	0,26 \$
Prélèvement CCQ (<i>salaire brut x 0,75 %</i>)	0,32 \$	0,63 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	12,48 \$	19,62 \$
Coût horaire de la main-d'œuvre	57,33 \$	106,63 \$
AUTRES COÛTS		
Allocation pour temps non facturable (Note 2)	3,54 \$	3,54 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 2)	15,19 \$	15,19 \$
Frais d'exploitation - 25 % du coût de la main-d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 2)	18,13 \$	18,13 \$
Total des autres coûts	36,86 \$	36,86 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	94,20 \$	143,50 \$
BÉNÉFICE		
Majoration estimée de 10 % (Note 2)	10,47 \$	15,94 \$
TAUX HORAIRE DE RÉFÉRENCE	104,66 \$	159,44 \$

Note 1 : Basé sur le taux maximum de 4,26 %. Ce taux peut varier entre 1,65 % et 4,26 %, selon la masse salariale.

Note 2 : Montant estimatif pouvant varier d'une entreprise à l'autre.